

Image not found or type unknown



Calcul de paie maladie professionnelle

Par **CARREYRE GILLES**, le **14/12/2009** à **10:07**

Bonjour,
Je suis en arrêt maladie professionnelle depuis le 01 10 2008 je reçois mes indemnités de la CPAM; ce que je ne comprend pas c'est mon bulletin de paie de mon employeur: il ne me compte pas ma prime d'ancienneté. Il me réclame 897.60 euro (d'après l'employeur c'est la cotisation mutuelle).
Cordialement.